PANTHÉON SORBONNE
UNIVERSITÉ PARIS 1

Arrêté n° 2024-3057 portant création, au titre de l'année 2024-2025, de la commission de réorientation de l' EDS-Formation-LIC : Département licences

La Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-2 et suivants, D. 612-2 et suivants ;
Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L. 212-1 ;
Vu la loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l' arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence professionnelle et de Master tel que modifié par l' arrêté 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence professionnelle et de Master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de Licence tel que modifié par l'arrêté du 23 mai 2019 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de Licence ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;
Vu les statuts de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
Vu l'arrêté n° 2021-40 du 14 janvier 2021 portant proclamation des résultats de l'élection de Christine NEAU-LEDUC à la présidence de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
Vu le règlement de contrôle des connaissance type Licence adopté le 29 février 2019 par la Commission de la formation et de la vie étudiante ;
Vu la délibération du Conseil d'administration n°CA/2023-11-23/12 du 23 novembre 2023 portant approbation des capacités d'accueil pour l'année universitaire 2024-2025, transmise aux services du Recteur de la région académique Ile-de-France le 8 décembre 2023 ;
Vu la délibération du Conseil d'administration n°CA/2023-11-23/13 du 23 novembre 2023 portant approbation des dates de campagne de candidature et d'inscriptions aux formations diplômantes et des modalités de recrutement pour l'année universitaire 2024-2025, transmise aux services du Recteur de la région académique Ile-de-France le 8 décembre 2023 ;

ARRÊTE

Article 1 – Composition de la commission

La commission de réorientation de la composante citée en objet du présent arrêté est composée de :

- Florence Bellivier , Président
- ENSEIGNANTS
- Dorothee Pardoel
- Émilien Quinart
- Laureen Sichel
- Alix Toublanc
- Liêm Tuttle
- Nicolas Warembourg
- SERVICE DE SCOLARITE
- Julie Bidet
- Juliane Corre
- Valerie Aïm
- POLE INFORMATION-ORIENTATION
- Christophe Delevacq ou son représentant

- ETUDIANTS
- Ala Khemira
- Maelle Crouton
- Lucie Gommer Secouet (suppléante)
- Paul Jeuland (suppléant)

Chacun des membres de la commission a délégation de signature pour répondre aux demandes des étudiants liées à la décision prise les concernant après avis de la commission objet du présent arrêté.

La signature devra être précédée de la mention « Pour la Présidente de l'Université et par délégation », suivie de la qualité du délégataire ainsi que ses prénom et nom.

Article 2 – Exécution

Le Directeur général des services et le directeur de la composante citée en objet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera diffusé sur le site de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Fait à Paris, le 25/11/2024

La Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original signé de cet arrêté est disponible dans les locaux de la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles au Centre Panthéon situé 12 place du Panthéon, 75231 Paris

Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa publication auprès du Tribunal administratif de Paris situé au 7 Rue de Jouy, 75004 Paris.